



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*



EXAMEN DES POLITIQUES SUR L'AGRICULTURE DE LA CORÉE DU SUD



Vol. 5, No. 1

Cet article fait partie d'une série de notes d'information sur des pays ayant un intérêt pour le Canada. La présente note tire de l'information d'analyses réalisées par plusieurs établissements, dont la liste apparaît à la page 5.

Aperçu

La Corée du Sud est un pays densément peuplé et extrêmement urbanisé qui compte 48 millions d'habitants. Puisqu'il est un grand importateur d'aliments, toute modification aux politiques et tout autre événement qui affecte sa production, sa consommation et son commerce représentent un grand intérêt pour le Canada et d'autres nations commerçantes.

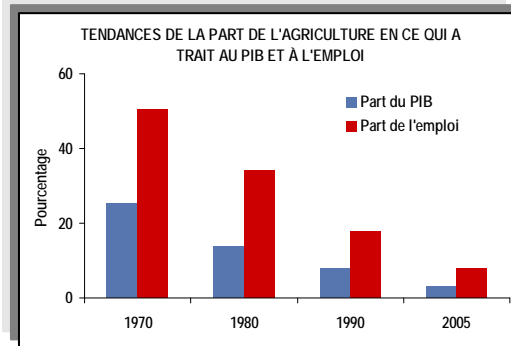


Depuis les années 1960, la Corée est passée d'une société agricole à une économie industrialisée et fondée sur les échanges commerciaux. En 1970, le secteur agricole apportait le quart du PIB national et mobilisait près de la moitié de la main-d'œuvre. Au fil de la progression de l'industrialisation, la part de l'agriculture dans l'économie nationale et de l'ensemble des emplois a décliné pour atteindre environ 3 et 7 p. 100, respectivement, en 2005 (Figure 1). Le riz, qui couvre plus de 50 p. 100 des terres cultivées, demeure le principal produit agricole. Les terres arables sont limitées et la population agricole vieillit. Les fermes sont petites et le revenu agricole est inférieur à celui des autres secteurs.

L'accroissement de l'industrialisation et une plus grande spécialisation ont mené à une augmentation des revenus et du niveau de vie. À leur tour, ces aspects ont entraîné des changements dans l'alimentation, amenant les gens

à s'éloigner du riz pour se tourner vers des produits alimentaires comme la viande, les produits laitiers, les fruits et les produits à base de blé. Toutefois, en raison des ressources limitées, la production agricole n'a pu répondre à la demande croissante et changeante en matière d'alimentation. Par conséquent, les importations jouent un rôle essentiel dans ce secteur en Corée du Sud.¹

FIGURE 1



Source : OCDE.

Afin de comprendre le secteur agricole de la Corée, la présente note étudie les données démographiques et la situation des ressources en terrains du pays. Ensuite, nous jetterons un œil sur la politique agroalimentaire de la Corée, en examinant d'abord les politiques nationales et les mesures frontalières ensuite. L'orientation actuelle de la politique et les moyens d'action seront par la suite étudiés.

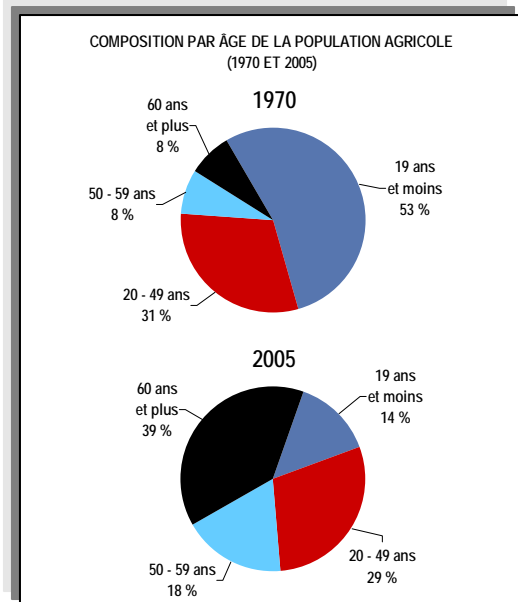
Données démographiques et terres limitées

La population agricole de la Corée du Sud diminue et est vieillissante. Le nombre de ménages agricoles est passé de 2,5 millions en 1970 à moins de 1,3 million en 2005. Puisque les jeunes membres des ménages agricoles migrent vers les centres urbains, les fermes dépendent de plus en plus des membres plus âgés des ménages.

¹ En 2004-2006, la valeur moyenne des importations agroalimentaires était d'environ 10 milliards de dollars américains. Les céréales fourragères, le bœuf, le blé et le porc constituent les principaux produits importés.

En 2005, la proportion de la population agricole âgée de plus de 60 ans comptait 39 p. 100 de la population agricole totale, par rapport à 8 p. 100 en 1970 (Figure 2).

FIGURE 2



Source : MIFAFF, Corée

Environ 16 p. 100 seulement des terres de la Corée du Sud sont arables et elles comptent un des taux de densité de la population les plus élevés au monde. Malgré les efforts réalisés en vue d'augmenter le nombre de terres cultivées grâce à la construction de terrasses, au drainage, à l'irrigation et à la bonification des terres, la superficie des terres cultivées a diminué de 20 p. 100 entre 1970 et 2005. Toutefois, au cours de la même période, le nombre de ménages agricoles a diminué de plus de 48 p. 100. Par conséquent, la taille moyenne des fermes est passée de 0,92 hectare en 1970 à 1,40 hectare en 2005.

Jusqu'en 1992, la Corée a limité la propriété de terres agricoles à trois hectares par ménage. En 1993, cette limite a été augmentée à dix hectares par ménage dans la région de développement agricole (RDA). En 1999, la limite à l'extérieur de la RDA est passée de trois à cinq hectares. Néanmoins, les fermes de la Corée du Sud sont petites par rapport à celles d'autres pays de l'OCDE.

Depuis les années 1970, on remarque une croissance importante de la productivité dans les secteurs de riz, d'orge, de fèves de soya et de produits laitiers. De plus, la plupart des ménages agricoles ont diversifié leurs sources de revenus. Les revenus d'appoint représentent maintenant 60 p. 100 du revenu des ménages agricoles.

Même avec une augmentation importante de la production et des revenus d'appoint, les revenus des ménages agricoles ont diminué par rapport à ceux de leurs homologues urbains. Les revenus des ménages agricoles étaient équivalents à 110 p. 100 des revenus des

ménages urbains en 1995, mais à 78 p. 100 en 2005 (OCDE 2008).

Évolution des politiques agricoles

Comme bien d'autres pays en développement, la Corée du Sud a maintenu le prix des céréales bas ainsi que des taux de protection industrielle élevés jusqu'à la fin des années 1960. La Corée du Sud comptait sur les importations de céréales alimentaires prévoyant des concessions des États-Unis (É.-U.) pour répondre à la demande alimentaire nationale. Elle a fait partie des plus importants récipiendaires d'aide alimentaire des É.-U. entre 1954 et 1970.

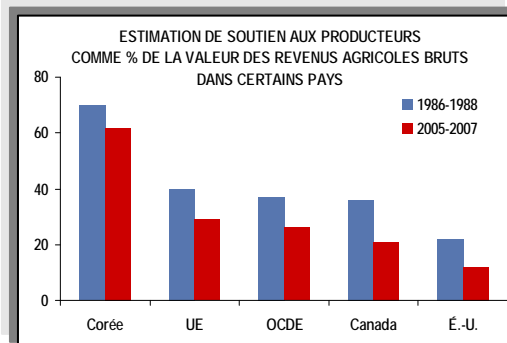
À la fin des 1960, les É.-U. ont demandé à être payés en dollars américains plutôt qu'à l'aide de la monnaie locale, comme cela se faisait auparavant. La stratégie de la Corée du Sud en matière de sécurité alimentaire fondée sur les importations prévoyant des concessions s'est transformée en stratégie fondée sur la production nationale. L'augmentation de l'autosuffisance alimentaire est devenue le principal objectif de la politique.

Depuis les années 1980, l'écart entre les revenus urbains et ruraux ainsi que les préoccupations environnementales font également partie des enjeux clés. En 2004, la Corée du Sud a mis en place le « cadre stratégique à moyen ou à long terme sur 10 ans pour les collectivités agricoles et rurales ». Plusieurs politiques ont été mises en place en ce qui concerne le revenu des ménages agricoles, la compétitivité agricole, la salubrité des aliments, l'environnement et le développement rural.

Mesures de soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture de la Corée du Sud fait partie des plus importants à l'échelle internationale. Selon l'OCDE, l'estimation moyenne du soutien aux producteurs (ESP) de la Corée du Sud est passée de 70 p. 100 en 1986-1988 à 62 p. 100 en 2005-2007, mais cela demeure plus du double de la moyenne de l'OCDE (Figure 3). Le riz, les fèves de soya et l'orge sont les produits les plus soutenus, mais le bœuf, le porc et les produits laitiers reçoivent aussi un soutien important.

FIGURE 3



Source : OCDE.

Selon l'OCDE, les mesures de soutien qui augmentent les prix nationaux représentaient 91 p. 100 du soutien aux producteurs en 2007. Le coefficient de protection nominale (CPN) pour l'agriculture en général indique que les prix des producteurs de la Corée du Sud sont 2,5 fois plus élevés que ceux des marchés internationaux. Seulement 9 p. 100 du soutien était sous forme de paiements versés directement aux producteurs.

Les paiements directs

La Corée a eu recours à bon nombre de programmes de paiements directs. À la suite du retrait des subventions pour achat d'engrais, en 2005, les subventions aux moyens de production représentaient moins de 3 p. 100 de l'ESP en 2007. Les régimes d'assurance pour les cultures et le bétail ont été élargis en 2006, afin de couvrir un plus grand nombre de cultures et d'animaux.

Bon nombre d'autres programmes de paiement direct ont été mis en place depuis 2004 :

i) Soutien direct des revenus pour les rizières

Avant 2005, la Corée du Sud a eu recours à un programme d'achat direct pour soutenir le prix indicatif du riz. Ce programme a été aboli en 2005. À sa place, le gouvernement a mis sur pied un plan de détention d'actions de sociétés publiques aux fins de sécurité alimentaire. Il s'agit d'un mécanisme d'achat et de lancement fondé sur les prix du marché. Un programme de soutien direct des revenus pour les rizières, le plus important du genre dans le secteur agricole de la Corée, a été mis en place en même temps.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement établit un prix indicatif et verse aux riziculteurs une indemnité égale à la différence entre le prix indicatif et le prix du marché pour l'année sous forme de paiements fixes et variables. Le gouvernement verse aux riziculteurs un montant fixe chaque année, indépendamment du prix du marché. La portion variable couvre le paiement égal à 85 p. 100 de la différence entre le prix indicatif et le prix du marché, moins le paiement fixe.

ii) Paiement direct pour les zones défavorisées

Ce programme a été mis sur pied à titre de projet pilote en 2004 et est devenu un programme national en 2006. Il offre un soutien des revenus pour les agriculteurs qui habitent les régions montagneuses et d'autres régions défavorisées. Les villages où les terres comptent moins de 22 p. 100 de terres arables et où la pente du terrain est de plus de 14 p. 100 sont admissibles aux paiements. Les agriculteurs admissibles reçoivent 418 \$US par hectare pour les champs secs et 209 \$US par hectare pour les pâturages.

iii) Paiement pour la conservation de l'environnement

Bon nombre de paiements directs ont été mis en place pour promouvoir l'adoption de pratiques agricoles

écologiques. Un programme pilote de paiements directs pour les pratiques de gestion du bétail écologiques a été mis sur pied en 2004 et un programme de paiements directs pour la protection des sites a vu le jour en 2005.

Mesures frontalières

À la suite de l'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round (AAUR), en 1995, la Corée du Sud a converti toutes ses restrictions quantitatives en matière d'importations en tarifs, à l'exception du riz. Pour le riz, la Corée a pu maintenir des quotas d'importation en prenant des engagements d'accès minimum équivalents à 1 p. 100 de la consommation nationale en 1995; ces engagements sont passés à 4 p. 100 en 2004. Le pays a ensuite négocié le report de la conversion des engagements d'accès minimum sur l'importation de riz en tarifs jusqu'en 2014 en échange d'une augmentation progressive de ces ententes à 8 p. 100 de la consommation nationale d'ici 2014.

Les tarifs sur les importations pour les produits agricoles demeurent élevés, à l'exception des produits qui constituent des matières premières pour les industries nationales et celles dont le potentiel de production nationale est limité. Des tarifs sur l'importation élevés sont appliqués aux produits tirés du riz, de l'orge, de l'avoine, des fruits et du bétail (Tableau 1).

TABLEAU 1

CERTAINS TARIFS APPLIQUÉS ET CONSOLIDÉS (%)		
	TARIF CONSOLIDÉ	TARIF APPLIQUÉ ¹
Orge	406,4	406,4
Avoine	281,9	273,9
Pommes fraîches	45	45
Bœuf surgelé	40	40
Porc surgelé	25	25
Colza	20	5
Blé	9	3

¹Tarif appliqué en 2008.

Source : OMC.

Le droit à l'importation moyen appliqué aux produits agricoles, 53,5 p. 100, est environ huit fois plus élevé que celui appliqué aux produits non agricoles. Les taux de droit dans la limite du contingent varient de 0 à 50 p. 100, tandis que les taux de droit hors contingent sont plus élevés, certains dépassant même le 100 p. 100.

Les volumes de contingents tarifaires sont souvent bas étant donné qu'ils sont fondés sur les niveaux de consommation de 1986-1988.

Ces contingents tarifaires sont distribués et administrés par 22 organismes différents, notamment les ministères, les entreprises d'État et diverses associations de

producteurs. Dans certains cas, l'entité administrative est détenue et gérée par les producteurs nationaux en concurrence avec les articles importés (p. ex., le ginseng, les noix de pin et les agrumes). L'OMC (en 2008) a fait remarquer que « ... cela augmente la possibilité de conflits entre les intérêts relatifs à l'importation et ceux de leurs électeurs agriculteurs ».

Autres politiques et projets de réglementation

Comme mentionné plus haut, le cadre stratégique à long terme a mis en place plusieurs mesures liées à la compétitivité, à la réforme du marché national, à la salubrité des aliments et aux questions environnementales.

À la suite d'une série de réformes, la Farmland Act de 2002 a éliminé la limite imposée à la taille de la ferme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de développement agricole (RDA). Afin de faciliter l'agrandissement de la ferme et la mobilité des terres agricoles, la Corée du Sud a mis en place un système des terres agricoles en 2005. Ce système fournit de l'information aux agriculteurs qui souhaitent acheter ou louer, vendre ou donner à bail des terres agricoles.

D'autres projets importants :

- application d'un plan HACCP (programme d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques) à tous les abattoirs en 2003;
- établissement d'un système de renseignements sur la traçabilité des produits agricoles en 2006;
- mise en place de la réglementation relative aux bonnes pratiques agricoles (BPA) pour accréditer les agriculteurs qui produisent des aliments sains.

Résumé

Étant donné l'importance de la Corée en tant qu'importatrice de produits agroalimentaires, il est important de comprendre ses politiques et la façon dont celles-ci affectent la production, la consommation et le commerce. La politique agricole de la Corée du Sud continue d'évo-

luer. Traditionnellement, les politiques se sont centrées sur la promotion d'un haut degré d'autosuffisance alimentaire et la réduction de l'écart de revenu entre les ménages urbains et agricoles. Toutefois, les données démographiques, la gestion environnementale et des ressources, la salubrité des aliments et la disparité de revenus sont devenues des enjeux importants au fil des années.

Sources

OCDE. *Évaluation des réformes de la politique agricoles en Corée*, 2008.

Ministry of Food, Agriculture, Forestry & Fisheries (MIFAFF). *Statistical Yearbook of Agriculture and Forestry*, Séoul, Corée du Sud, 2006.

ABARE. « Korean Agriculture: Implications of Structural Changes for Australia Agriculture », *Australia Commodities*, vol. 14, n° 3, septembre 2007.

Diao Xinshen, J. Dyck, D. Skully, A. Somwaru et C. Lee. « Structural Change and Agricultural Protection: Costs of Korean Agricultural Policy, 1975 and 1990 », *Agricultural Economic Report Number 809*, Economic Research Service, USDA, 2002.

FAO. « Rapid Growth of Selected Asian Economies: Lessons and implications for agriculture and food security », *Policy Assistance Series 1/3*, publication du FAO Regional Office for Asia and the Pacific, juin 2006.

Beghin John C., Jean-Christopher Bureau et Sung Joon Park. « Food Security and Agricultural Protection in South Korea », *American Journal of Agricultural Economics*, 85(3), p. 618-632, 2003.

USDA. « South Korea's Agricultural Policy Hampered Economic Growth », *Agricultural Outlook*, ERS, USDA, juin-juillet 2002.

Organisation mondiale du commerce. *Trade Policy Review of the Republic of Korea: Report by the Secretariat* (WT/TPR/S/2004), 2008.

Pour de plus amples renseignements sur le présent article, communiquez avec :

Rajendra Gurung (rajendra.gurung@agr.gc.ca, (613) 694-2451)
 Chung Pa (chung.pa@agr.gc.ca, (613) 694-2395)
 Hugh Deng (hughyuzhuang.deng@agr.gc.ca, (613) 715-5145)

Mai 2009

Projet : 09-035b
 Publication : 10947F
 ISSN : 1918-0144

Pour de plus amples renseignements sur la présente série, communiquez avec :

Cameron Short (cameron.short@agr.gc.ca, (613) 759-7904)